

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 4 décembre 2018

N° 01-D 04.12.2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre à quinze heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'Amphithéâtre Jean Kuntzmann de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale.

Point à l'ordre du jour :

Motion relative à l'élévation des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires

Le Conseil académique (CAC) de l'Université Grenoble Alpes, attaché aux valeurs d'ouverture et d'accueil de la diversité qui sont celles de l'université, exprime ses inquiétudes et ses fortes réticences par rapport aux récentes mesures annoncées par le gouvernement d'augmentation importante des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires dans les différents cycles de formation. Le CAC de l'UGA juge ces mesures discriminatoires, potentiellement nuisibles au rayonnement de la francophonie, précipitées, et estime qu'elles risquent de ne pas produire les effets bénéfiques pressentis, tant sur le budget des universités que sur leur attractivité à l'international. Le CAC de l'UGA souhaite avoir des précisions concrètes sur les moyens (administratifs et financiers) qui seront mis à la disposition des universités pour parer efficacement aux effets de discrimination sociale et culturelle que pourraient provoquer ces mesures.

La Présidente du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes, Lise DUMASY, soumet aux voix des membres du conseil académique le texte de la motion exposé ci-dessus.